



DÉLÉGATION À LA POLITIQUE DE LA VILLE ET À L'INTÉGRATION
Mission Intégration, Lutte contre les Discriminations et Droits de l'Homme

2012 DPVI 51 Subvention (112.000 euros) avec avenant n°1 au Centre Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris et d'Ile-de-France pour son fonctionnement.

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association « Centre Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris et Ile de France » organise des actions en direction des gais, lesbiennes, transsexuels et bisexuels parisiens et d'Ile de France qui s'articulent autour de trois axes :

- une action sociale et de réinsertion visant à accueillir, écouter et informer sur leurs droits et à soutenir psychologiquement et matériellement les victimes de comportements homophobes,
- une action de prévention du V.I.H. et des maladies sexuellement transmissibles,
- une action de promotion de la vie associative et culturelle en rapport avec l'orientation sexuelle.

Cette association est issue de la « Maison des Homosexualités » créée en 1989 par des militants homosexuels pour écouter et accueillir les homosexuels, lutter contre le sida et fédérer le milieu associatif homosexuel de Paris. Pour ce faire, elle se présente comme un lieu d'accueil et de services au profit des personnes et associations homosexuelles et un pôle de réflexion et d'action pour les droits des homosexuels, des bisexuels et des transsexuels, sur leur place dans la société et pour l'affirmation d'une culture et d'une histoire identitaire.

Le Centre est situé au 61/63, rue Beaubourg à Paris 3ème dans de nouveaux locaux plus spacieux et fonctionnels attribués par la SEM Paris Centre où il a emménagé début 2008, qui devraient lui permettre d'atteindre une dimension analogue aux organisations similaires des autres grandes capitales européennes.

Ouvert au public six jours sur sept, il développe des actions sociales, juridiques, psychologiques et de santé en relation avec tout un réseau de partenaires sociaux et médicaux, et permet de créer une dynamique et des synergies entre les différents services proposés et toutes les associations LGBT (lesbiennes, gays, bi et trans) qu'il domicilie en son sein.

Plusieurs milliers de personnes y sont ainsi accueillies chaque année et suivies par les différentes structures du Centre (permanences juridique, sociale, de soutien psychologique, pôle santé, bibliothèque) qui proposent informations et orientation dans le cadre d'entretiens, suivi et médiation dans le cadre d'accompagnements physiques auprès des administrations, services sociaux et médicaux compétents pour répondre à leurs besoins spécifiques, et une représentation juridique auprès des tribunaux le cas échéant.

Quatre vingt associations de défense des homosexuels y ont élu domicile en 2010. Le Centre agit notamment auprès des jeunes homosexuels en rupture familiale et auprès de personnes d'origine étrangère ayant dû fuir leur pays du fait de la répression qui s'abat sur les homosexuels.

Ces personnes, généralement sans ressources et sans hébergement ou en hébergement précaire, rencontrent de multiples problématiques. Il leur propose notamment un accompagnement administratif, juridique, financier et médical et une action de prévention des comportements sexuels à risque. L'action globale du Centre est mise en oeuvre par une soixantaine de volontaires qui assurent la continuité des services proposés à un haut niveau de qualité. Ils sont sélectionnés sur des critères rigoureux notamment quant au sens de leur engagement, et bénéficient d'une formation initiale et continue transversale leur permettant de répondre à toutes les demandes.

L'action du centre LGBT de Paris, s'agissant notamment des services qui y sont proposés mais également des campagnes de promotion du préservatif dont il est à l'origine, a été tout particulièrement saluée dans le cadre du Livre blanc européen du projet AHEAD (Against homophobia, European local administration services) mené par des chercheurs des universités de Turin, Cologne, Barcelone et Budapest, avec l'accord de ces municipalités et le concours financier de l'Union européenne.

Compte tenu de l'importance de cet acteur dans la lutte contre la discrimination du mouvement homosexuel parisien et francilien, je vous propose de signer l'avenant n°1 à la convention triennale avec le « Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans de Paris et d'Ile de France » dont le texte, joint à la présente délibération, prévoit notamment l'attribution d'une subvention de 112 000 €, au titre de l'exercice 2012.

Tel est l'objet du présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DPVI 51 Subvention (112.000 euros) avec avenant n°1 au Centre Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris et d'Ile-de-France pour son fonctionnement.

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le projet de délibération en date du 2012, par lequel M. Le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention au Centre Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris et d'Ile-de-France,

Sur le rapport présenté par Mme Yamina Benguigui au nom de la 6^{ème} Commission.

Délibère

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant à convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec le Centre Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris et d'Ile-de-France.

Article 2 : Une subvention de 112.000 € est attribuée au Centre Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris et d'Ile-de-France pour son fonctionnement (n° 19711/2012_ 01674).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 du budget de fonctionnement, exercice 2012.